



Syndicat constructif et représentatif

Sommaire :

Page 1 : Edito – Malgré tout, bonne année 2024 !

Page 2 : Fonction publique : un agenda social 2024 chargé – Extension de l'expérimentation du transfert des créances des SIE vers les PRS

Page 3 : Adhérents CFTC : vos avantages ! - CFTC l'App, l'appli indispensable à votre quotidien.

Page 4 : L'adhésion qui vous rapporte !

Contact :

Syndicat National CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris
syndicat-national@cftc-dgfip.fr

Site internet :
<https://www.cftc-dgfip.fr>



Malgré tout, bonne année 2024 !

Traditionnellement une nouvelle année est synonyme de nouveaux espoirs, de nouvelles perspectives.

La nouvelle année qui commence permet un coup d'œil dans le rétroviseur sur celle qui se termine.

Pour la CFTC DGFIIP, l'année 2023 restera marquée par notre congrès au début de l'été, qui a démontré la vivacité de notre mouvement.

Ce dynamisme permet d'envisager le futur avec enthousiasme, et il en faut.

2023 a été marquée par le long conflit né de la réforme des retraites et qui a vu la brutalité dogmatique du gouvernement écraser l'ensemble des salariés, malgré une mobilisation exceptionnelle à laquelle la CFTC a pleinement contribué. 2023 a connu l'espoir né de l'ouverture de négociations en vue d'une évolution positive

des régimes indemnitaires de tous les agents de la DGFIIP. Cet espoir est reporté à 2024, le dialogue avec notre direction ayant connu dans les derniers jours de l'année un nouveau rafraîchissement, alors même qu'il ne s'était encore jamais vraiment réchauffé.

Plus généralement, 2024 porte l'espoir d'une inflation ralentie grevant moins notre pouvoir d'achat.

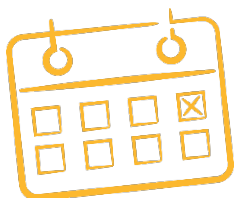
Plus loin de nous, mais pourtant pas si loin, c'est l'espoir de règlement des guerres qui font rage, en Ukraine, au Moyen Orient ou même en Afrique.

2024 c'est pour la CFTC DGFIIP la poursuite de ses efforts pour un syndicalisme de proximité, présent au quotidien pour chaque agent à chaque moment de sa carrière.





Fonction publique : un agenda social 2024 chargé



« Si nous retenons les termes du ministre qui déclare : « le statut n'est pas le statu quo », il y a lieu, pour la CFTC, de rester vigilant. »

Le ministre de la transformation et de la fonction publique, M Stanislas Guerini va proposer en février un projet de nouvelle réforme de la fonction publique.

A partir du constat de la faiblesse de l'attractivité globale de la fonction publique, le chantier est d'envergure. Nul doute qu'il trouvera une articulation habile autour d'une extension de la rémunération au mérite des agents publics, notion qui a fait son chemin dans les plus hautes sphères de l'État. Les indicateurs ne manquent pas en effet pour stigmatiser la faible attractivité des métiers publics qui trouve une partie importante de son origine dans la faiblesse des rémunérations dans un contexte général d'un retour vers le plein

emploi « privé » offrant de meilleures opportunités en nombre et en perspective d'évolution de carrière.

L'affaissement du taux de sélectivité aux différents concours de la fonction publique de l'État en témoigne.

La réforme pourra s'appuyer, si le ministre le souhaite, en partie sur les constats posés par le rapport de la mission Transformation et Fonction Publique du 31 octobre 2023 dans le cadre de la loi de finances 2024, et reprendre certaines des propositions formulées par la rapporteure, Madame Untermaier, dont la revalorisation du point d'indice, le calcul de l'indemnité de résidence voire même revoir la nature de certaines épreuves des

concours afin d'en faire des leviers d'attractivité. L'agenda social de la fonction publique devrait aussi être jalonné de discussions ; ainsi les leviers de l'évolution de la rémunération, les déroulements de carrière, les grilles indiciaires, l'égalité professionnelle femme-homme, les qualifications et la formation professionnelle, l'organisation du travail et les conditions de travail ainsi que les droits syndicaux pourront faire l'objet de négociations, alors que le logement des agents publics et les enjeux de la transition écologique feront l'objet de simple concertation.

Si nous retenons les termes du ministre qui déclare : « le statut n'est pas le statu quo », il y a lieu, pour la CFTC, de rester vigilant.



Extension de l'expérimentation du transfert des créances des SIE vers les PRS

En 2024, cette extension concernera 14 directions qui se sont portées volontaires.

Malgré des résultats très en deçà des attentes, faute de moyens et de compétences pour mener des actions lourdes, la DGFIP persévère dans sa solution de charger un peu plus la barque des PRS.

L'échec du transfert des procédures collectives, qui ont noyé les PRS, ne suffit pas.

La marche forcée vers l'objectif, 1SIE/SIP par département, implique le démembrement des SIE qui disparaîtront progressivement. Le transfert des créances sans seuil, des SIE vers les PRS, y contribue.

La fuite en avant vers la création de l'agence nationale du recouvrement, dont certains n'ont jamais abandonné l'idée, est enclenchée.

Pour la CFTC DGFIP, l'avènement d'une telle entité ne manquerait pas d'engendrer de grandes incertitudes pour les personnels quant aux garanties qui leurs seraient accordées statutairement.



Adhérents CFTC : vos avantages !

Chers adhérents,

En ce début de 2024 et en complément de nos bons vœux, voici ce petit rappel pour égayer votre porte-monnaie !

En plus du Crédit d'Impôt* que vous procure le paiement de votre cotisation, la qualité d'adhérent CFTC DGFIP vous ouvre la porte à une large palette d'avantages sous forme de réductions auprès de grandes enseignes ou services et auxquelles vous pouvez accéder via CFTC l'App !

A télécharger sur votre smartphone ou à consulter depuis votre ordinateur !

C'est très simple et cela peut très vite amortir le prix de votre cotisation !

Alors pourquoi attendre ?

Laissez-vous guider et retrouvez « vos bons plans » CFTC !



* pour les contribuables n'ayant pas opté pour la détermination des frais réels (Pour ceux qui ont opté pour les frais réels, la cotisation peut être ajoutée dans le calcul de ces frais déductibles)

Contact :

**Syndicat National
CFTC Finances
Publiques**

Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris

cftcdgfip@gmail.com

Site internet :

www.cftc-dgfip.fr



Comment faire pour retrouver les bons plans ?

**1 – Scannez et
téléchargez
gratuitement CFTC
l'App**



2 – Créez un compte adhérent.

Pour cela, munissez
vous de votre code
Inaric et de l'adresse
e-mail renseignée sur
Inaric.



Vous êtes adhérent mais n'avez pas encore d'identifiants ?

Munissez-vous de votre code INARIC et créez
vos identifiants en 1 minute

[Créer un compte adhérent](#)

CFTC l'App, l'appli indispensable à votre quotidien.

Messagerie, forum, infos,
petites annonces... CFTC
l'App permet à tous les
adhérents de se
retrouver, partager et
échanger. Mais c'est
aussi la plateforme
incontournable pour
accéder à tous vos
espaces digitaux CFTC
dont l'espace HappyPal
pour augmenter votre
pouvoir d'achat grâce
aux bons plans de la
CFTC avec des
réductions sur vos
marques préférées et vos
loisirs.

3 – Connectez-vous à CFTC l'App.

Entrez votre email

Entrez votre mot de passe

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Se connecter

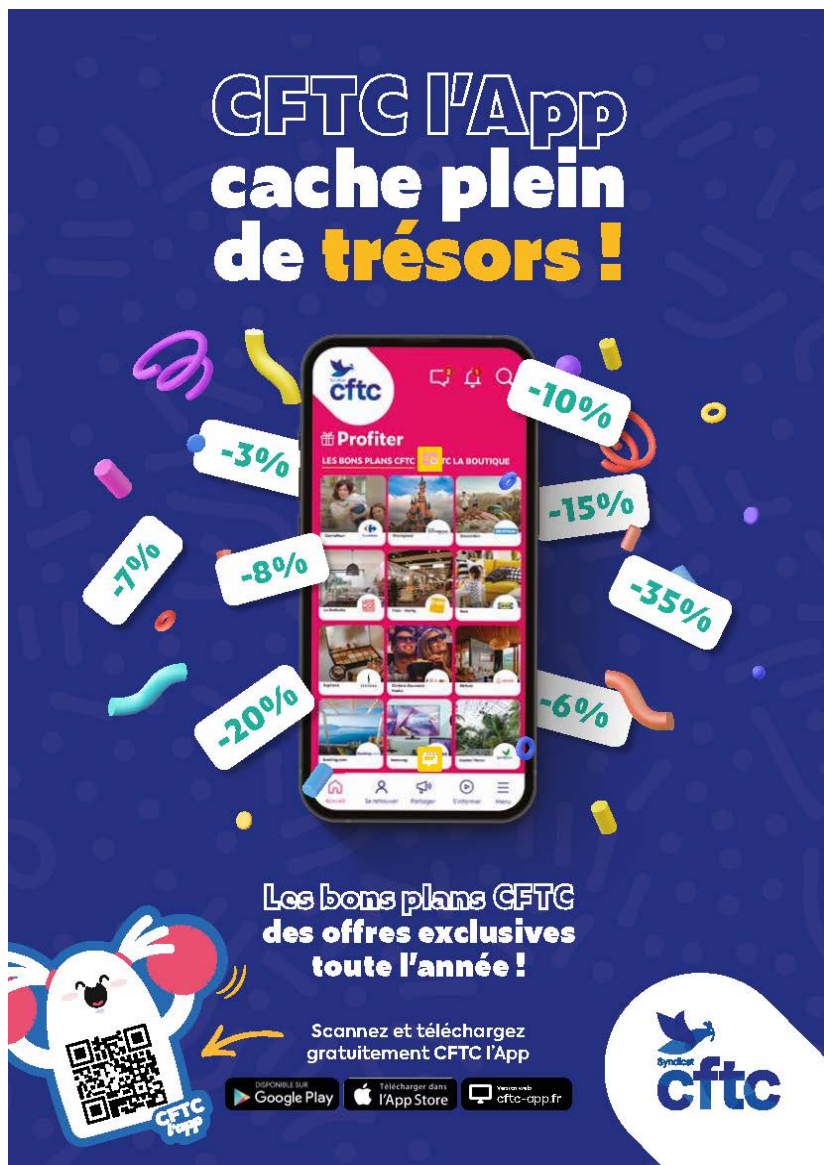


4 – Retrouvez la rubrique « Profiter » et choisissez

Profiter

Les bons plans pour profiter de réductions sur vos marques préférées

Vous y trouverez des réductions et des offres exclusives toute l'année



CFTC l'App
cache plein de trésors !

Les bons plans CFTC
des offres exclusives toute l'année !

Scannez et téléchargez gratuitement CFTC l'App

DISPONIBLE SUR Google Play | Téléchargez dans l'App Store | Visitez le site cftc-app.fr



L'adhésion qui vous rapporte !

La cotisation CFTC DGFIP d'un inspecteur des finances publiques s'élève à 187 € pour l'année 2024. Le crédit d'impôt (66%) afférent est égal à 123 € si vous n'optez pas pour les frais réels. Et même si vous êtes retraité, vous bénéficiez de ce crédit d'impôt. Vous effectuez des courses alimentaires pour 500 € par mois dans une grande enseigne. Grâce à

HappyPal vous payez vos courses 480 € car vous bénéficiez de 4 % de remises. Ce qui vous fait une économie de 20 € par mois soit 240 € par an ! Vous allez au cinéma une fois par mois, là encore en passant par HappyPal, vous économisez 4,40 € par place achetée soit une économie annuelle de 52,80 € ! C'est l'anniversaire de vos parents et vous leur

offrez un coffret cadeau. Encore une fois, vous profitez de l'offre de moins 10 % et vous économisez 10 €. Dans cet exemple, sur une année vous avez fait l'économie de 302,80 €, sans parler du crédit d'impôt. Avec le crédit d'impôt, vous gagnez 238,80 € en adhérant à la CFTC DGFIP. Voici comment votre cotisation à la CFTC vous rapporte de l'argent ! De nombreuses offres dans de nombreux

domaines sont à découvrir : billetterie, voyage, sport, high-tech, alimentation, mode et beauté, maison, bien-être et santé, culture et développement personnel, enfance et parentalité, animaux, box et coffrets cadeaux, écoresponsable, caritatif, service à la personne.

